



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 2985

Texte de la question

MESURES POUR L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Perrut. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, le Président de la République a annoncé, la semaine dernière, des mesures fortes et des moyens exceptionnels - un effort sans précédent - à hauteur d'un demi-milliard d'euros supplémentaires pour la politique de l'emploi.

Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation face à un chômage que nous devons faire baisser. Le Président, le Premier ministre et vous-même, M. Bertrand, nous l'avez dit : cet effort sera concentré sur les jeunes et sur les chômeurs de longue durée.

J'évoquerai les jeunes qui, grâce au développement de l'alternance, avec l'apprentissage - Mme Morano y travaille -, accéderont plus facilement à un métier. Il nous faut agir, chers collègues, pour tous les jeunes - quels que soient les communes et les quartiers qu'ils habitent - qui veulent accéder à l'autonomie : ils sont aujourd'hui trop nombreux sans qualification, sans perspectives d'embauche, sans avenir.

M. Jean-Paul Lecoq. À qui la faute ?

M. Bernard Perrut. Avec le développement des contrats aidés, avec l'accompagnement renforcé des chômeurs de longue durée, avec un meilleur rapprochement des besoins des entreprises et des demandeurs d'emplois, vous suscitez l'attention des acteurs de l'emploi.

La cohésion de tous autour des objectifs du Gouvernement est également indispensable, qu'il s'agisse de Pôle emploi, des missions locales, des structures d'intérim, des organismes de formation, des chambres consulaires, des partenaires sociaux et, bien évidemment, de nos entreprises que nous devons soutenir dans leur développement.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement va mettre en oeuvre, comment seront utilisés ces moyens financiers supplémentaires importants ? Quelles méthodes nouvelles seront mises en place sur chaque bassin d'emploi, privilégiant la proximité et l'efficacité, avec quels objectifs et quelles ambitions pour soutenir efficacement nos concitoyens à la recherche d'un emploi ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député Perrut, il fallait des moyens supplémentaires pour faire face à cette priorité absolue : faire reculer le chômage en 2011. Ces crédits supplémentaires feront l'objet de réserves d'autres crédits, parce qu'il n'est pas question de laisser filer les déficits.

Cela étant, vous l'avez évoqué, il y a plusieurs priorités et notamment l'emploi des jeunes. Nous aurons, avec Nadine Morano, l'occasion de détailler, auprès des partenaires sociaux, de nouvelles mesures qui, ensuite, seront soumises à votre examen. Le projet de loi tendra à simplifier les dispositifs d'alternance. Nous débloquerons des moyens supplémentaires et mobiliserons des fonds du Grand emprunt.

S'agissant du chômage de longue durée, point sur lequel nous insistons car il n'est pas question de laisser nombre de nos compatriotes basculer dans l'exclusion, il s'agit de prévoir une prise en charge individualisée par les services de Pôle emploi, un accompagnement et la proposition soit d'une formation soit d'un emploi.

Nous avons fait le choix de donner davantage de contrats aidés au nom d'un principe simple : mieux vaut un

contrat aidé avec une rémunération, un salaire, qu'une allocation, une indemnisation sans activité. C'est la valeur travail, à laquelle nous croyons depuis 2007, que nous entendons promouvoir jusqu'au bout. Nous souhaitons par ailleurs un autre pilotage de la politique de l'emploi. J'ai visité hier le service public de l'emploi à Albertville. C'est en effet sur le terrain, dans les bassins d'emploi, que l'on sait le mieux quelles solutions locales apporter. Or notre pilotage reste encore soit trop national, soit trop régional. Ainsi, pour ce qui est des métiers en tension, métiers dont on a besoin et qui ne trouvent pas aujourd'hui les demandeurs d'emploi à même de pourvoir les postes en question, c'est sur le terrain, autour des sous-préfets, notamment, qui jouent un rôle de coordination, que nous pourrions agir. J'aurai l'occasion, avec l'accord du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, de réunir l'ensemble des sous-préfets avant la fin du mois de février pour mettre en place ces nouvelles orientations pour plus d'efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2985

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 février 2011